

Anthropologie bio-médicale – II

II, 6.

MOUVEMENT BIOÉTHIQUE CONTEMPORAIN ET CONCEPTIONS DE L'HOMME

Comme je l'ai annoncé jeudi dernier, je traite aujourd'hui de la face claire de l'anthropologie biomédicale, une efflorescence printanière de comités d'éthique pleins de bonne volonté.... et, je laisse pour la prochaine fois, jeudi prochain, la dernière séance, un retour à la réflexion sur la face sombre, de l'anthropologie biomédicale, celle qui répond aux préoccupations exprimées par Darwin et Huxley. Le lien entre les deux, c'est une réflexion sur la capacité de l'homme à substituer à un ordre naturel qu'il juge "cruel" ou "mauvais", un autre humain, "meilleur". Et ce décalage des plans entre ce qui est et doit ou devrait être est caractéristique de la réflexion éthique.

La question particulière que je pose, dans cette série de cours, c'est, "Dans quelle mesure cette double réflexion, est-elle encore dans la tradition des Lumières ? Dans quelle mesure le mouvement des idées nous a-t-il amené à la post-modernité ? Et si nous avons quitté les Lumières, pour une post-modernité, en quoi l'humanité post-moderne diffère-t-elle de l'humanité des Lumières ?"

Un petit exemple pour éclairer cette manière de poser la question, le philosophe Américain Tris Engelhardt, dont je donne la référence du livre le plus connu, au-dessous du numéro un de mon document, "Fondements de la bioéthique". Engelhardt qui est évidemment, dans la tradition kantienne, qui est l'un des grands Américains post-kantiens du 20^e siècle, m'a déclaré un jour qu'il est "post-moderne". Et je lui ai dit "Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Un post-moderne kantien ?", et il m'a dit, "ça veut dire que j'ai abandonné l'idée de l'universalité de la raison humaine". L'idée classique de la rationalité humaine, c'est l'idée que la raison est la même en tous les hommes, ou comme disait Descartes, que "le bon sens est la chose du monde la mieux partagée". Engelhardt considère comme l'un des traits de la post-

modernité, d'avoir abandonné ce mythe de l'universalité de la raison, mais, il se considère comme tout de même dans la lignée kantienne parce qu'il a conservé la "bonne volonté", la bonne volonté morale. L'ennui est que, chez Kant, une volonté bonne est une volonté rationnelle c'est-à-dire une volonté de cohérence, de non-contradiction. Donc la question est de savoir comment cette position, post-moderne kantienne, est tenable. Elle est tenable peut-être, c'est une des hypothèses que je vais formuler, à condition de penser qu'aujourd'hui la rationalité n'est pas pleinement dans tous les individus qui composent l'humanité, mais qu'elle est devenue une rationalité collective.

En manière d'introduction, je vais brièvement rappeler ce qui caractérisait l'homme des Lumières, et, en contraste avec ce qui caractérise l'homme des Lumières, je donnerai une petite indication sur ce qu'il n'est pas. On peut chercher un portrait de l'homme des Lumières, dans beaucoup d'auteurs, j'ai retenu Kant d'un côté et Condorcet de l'autre.

On peut situer l'intervention de Kant, sur la définition de ce que sont les Lumières, dans le bouillonnement d'idées qui précède l'Indépendance des États-Unis d'Amérique, et la Révolution Française. Vous savez que Kant enseignait à **Kenigsberg**, très très loin dans l'Est, un pays qui est maintenant en Russie, il avait des liens intellectuels avec le groupe des Berlinoïses, et, dès 1783, le groupe des Berlinoïses, en particulier des philosophes mais aussi des théologiens, avait mis à son programme le problème de la définition des Lumières. La revue du groupe des Berlinoïses, c'était la "Berlinische Monatschrift" et, dans cette revue, en décembre '83, il était paru un article d'un pasteur, le pasteur **Johan Friedrich Zolna**, qui était favorable au mouvement de révolte contre l'autorité qui était en train de se dessiner, au mouvement libéral qui était en train de se dessiner, mais qui avait été déstabilisé par une proposition anonyme de supprimer le mariage religieux, supprimer toutes les contraintes, supprimons aussi le mariage religieux. Et il avait lancé un appel, cet appel, je le cite, c'était "qu'est-ce que les Lumières ? Cette question qui est presque aussi importante que la question "qu'est-ce que la vérité ?", devrait tout de même recevoir une réponse avant que l'on ne se mette à éclairer les gens", il faisait de la propagande libérale, je continue de le citer, "or cette réponse, je ne l'ai encore rencontrée nulle part", fin de citation. Une réponse vint de Kant, une année plus tard, dans le numéro de décembre 1784, de la même revue, "Le mensuel Berlinoïse", et

cette réponse, je vous en ai cité une partie, en fait le début. C'est un article qui s'appelle "Qu'est-ce que les Lumières ?", et Kant commence cet article en disant, "les Lumières se définissent comme la sortie de l'homme hors de l'état de minorité où il se maintient par sa propre faute. La minorité est l'incapacité de se servir de son entendement sans être dirigé par un autre. Elle est due à notre propre faute, quand elle résulte, non pas d'un manque d'entendement, mais d'un manque de résolution et de courage, pour s'en servir, sans être dirigé par un autre", "**sapere alde**" "ose savoir", aie le courage de te servir de ton propre entendement, voilà la devise des Lumières.

L'homme des Lumières, je commente maintenant, l'homme des Lumières pense par lui-même, et en se mettant à penser par lui-même, il accède à une majorité. La suite du texte dont je vous ai donné le début, va ainsi, je lis de nouveau, "la paresse et la lâcheté, sont les causes qui expliquent qu'un si grand nombre d'hommes, alors que la nature les a affranchis depuis longtemps de toute direction étrangère restent cependant volontiers, leur vie durant, mineurs, et qu'il soit si facile à d'autres de se poser comme leur tuteur. Il est tellement commode d'être mineur. Si j'ai un livre qui me tient lieu d'entendement, un directeur qui me tient lieu de conscience, un médecin qui juge de mon régime à ma place, je n'ai pas besoin de me fatiguer, je ne suis pas obligé de penser, pourvu que je puisse payer", fin de citation.

Dans la suite de ce petit texte, Kant qui est bien conscient qu'une société ne peut pas fonctionner si chacun se met à penser en franc-tireur, ou à agir en franc-tireur, Kant fait une distinction entre l'usage public et l'usage privé de la raison, et, il entend bien que l'on comprenne que, la raison est une puissance normative. Faire marcher sa raison, c'est réfléchir à l'ordre des choses, et prendre conscience que les choses ne sont pas comme elles devraient, cela suppose une capacité de se représenter un ordre de choses différent de celui qui existe.

Qu'est que "faire un usage privé" et "un usage public" de cette capacité ? Selon Kant, imaginons que vous êtes un... militaire, si vous commencer à ne pas respecter les ordres, parce que vous les trouvez "désagréables" ou "inadmissibles", l'armée ne marchera plus. C'est une discipline nécessaire dans la profession militaire, d'exécuter et de faire exécuter les ordres que l'on reçoit. L'usage "privé" de la raison, dans l'exercice de ses fonctions est un usage "suiviste", parce que la discipline sociale passe avant tout. Par contre, l'usage "public" de la raison, c'est

pour le militaire, qui n'est pas d'accord avec la manière dont l'organisation de l'armée est conçue, avec la manière dont les choses fonctionnent dans l'armée, de le faire savoir publiquement, en écrivant par exemple dans la gazette des militaires, ainsi il exprimera une volonté réformatrice qu'il soumettra au jugement de ses concitoyens par une expression publique, et qui demandera un dialogue public.

Cet usage "public" de la raison rend l'homme digne de respect, il prend la responsabilité de se prononcer sur l'ordre des choses, cela fait de lui un sujet moral autonome, il a commencé à penser par lui-même, cela fait de lui une "personne", avec une "personnalité". Kant reprend d'ailleurs dans ce petit texte, "Qu'est-ce que les Lumières ?", une idée que Rousseau avait lancée, Kant aimait beaucoup Rousseau, il l'a défendu contre ses critiques, bien qu'il ne soit pas d'accord avec lui sur le fondement de la morale, Rousseau avait écrit que, "l'obéissance à la loi que l'on sait prescrite est liberté", et Kant lui, dit que "l'homme, responsable, ou l'homme auteur de ses actes, l'homme majeur, qui a accédé à la majorité, n'obéit qu'aux règles qu'il se donne lui-même."

Voilà l'homme des Lumières, brièvement caractérisé par Kant. Et la lumière, c'est la lumière de la raison, ou de l'entendement.

Une autre caractérisation, celle de Condorcet. Le contexte dans lequel Condorcet s'exprime est beaucoup plus tourmenté, vous savez sans doute que Condorcet qui avant la Révolution Française a longtemps été Secrétaire de l'Académie des Sciences, c'était un scientifique, mathématicien de formation. Condorcet a été député à l'Assemblée législative puis à la Convention, et lorsque est arrivée la Terreur, il s'est caché pour ne pas être guillotiné, et il a fini par se suicider, pour éviter cette perspective d'être arrêté et guillotiné. Il s'est caché pendant l'été **1793**, et c'est pendant cet été-là, entre juillet et octobre, qu'il a rédigé ce qui s'appelle "une esquisse" sous sa plume, ou un "prospectus d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain". Nous avons aujourd'hui une édition commentée, qui est parue aux éditions de l'INED, Institut National d'Études Démographiques, une édition très complète des différents états, du texte de Condorcet, ce tableau historique des progrès de l'esprit humain, est exposé en dix époques, dont la dixième est l'époque contemporaine et la dixième est prospective, "qu'est-ce que l'homme est en train de devenir ?"

L'homme des Lumières, d'après Condorcet, est aussi un homme de "raison" comme chez Kant, c'est en même temps un homme qui croit au "progrès". Dans le

contexte de la Révolution Française en train de se développer, Condorcet énonce l'idée que la raison humaine se forme, en se libérant de deux esclavages, l'esclavage politique, la tyrannie, le despotisme, et l'esclavage mental, des préjugés ou des superstitions, entre autres, des superstitions religieuses. Il appelle ces deux esclavages, "les ténèbres", et l'homme passe dans le domaine de la lumière, la lumière libératrice, par la connaissance, par la connaissance scientifique. Donc le facteur principal de la libération, c'est la connaissance.

La croyance dans le progrès des sciences est un élément dominant dans le tableau de l'homme des Lumières, en même temps, l'homme des Lumières croit à la perfectibilité de l'espèce humaine, dans le domaine de la connaissance et dans le domaine de tout ce qui est lié aux retombées de la connaissance, aussi bien les techniques, l'industrie, que l'organisation sociale. Ainsi Condorcet laisse entrevoir la perspective que, en se libérant, notre espèce va abolir les inégalités entre les nations, abolir l'esclavage par exemple, abolir les inégalités à l'intérieur des nations, ou à améliorer l'égalité à l'intérieur d'un même peuple, il évoque en particulier la nécessité d'abolir l'inégalité entre les sexes, en France, et troisièmement, en se libérant, l'espèce humaine va rendre l'homme meilleur à tous points de vue, physiquement et moralement, physiquement il sera en meilleure santé grâce aux progrès de la médecine, et son espérance de vie augmentera, il ne parle pas d'espérance de vie, il parle de durée moyenne de vie, vous savez que l'INED vient d'annoncer que la durée moyenne de vie en France actuellement a dépassé les quatre-vingts ans, euh.... elle était à l'époque de la Révolution Française d'à peu près vingt-six ans. Donc Condorcet n'avait pas tort dans ses prédictions.

La libération de notre espèce humaine se marquera aussi par un progrès moral, et le progrès moral se marque par exemple, par cet égalitarisme entre les êtres humains, que Condorcet prône. Condorcet a la conviction que, ce progrès vers plus de liberté, plus d'égalité, de meilleures connaissances, est un progrès naturel, bien qu'il admette que, par moments, notre espèce a des retours en arrière, et qu'elle retombe dans l'esclavage... et, il est très clair aussi sur le point que, les progrès des sciences et des techniques, qu'il appelle "les arts", "les progrès des sciences et des arts sont liés au progrès moral et social". C'est l'optimisme des Lumières, que le progrès de la connaissance et de l'industrie permet le progrès moral et social.

Chez Kant comme chez Condorcet, la raison, a quelque chose de révolutionnaire. Dans la mesure où Kant laisse penser que chez l'homme qui atteint

sa "majorité" morale, la raison prend le pouvoir ! Et chez Condorcet avec l'idée qu'il faut commencer par se libérer des tyrannies "pour"... accéder à un état meilleur.

Par contre l'homme des Lumières est un homme qui, même s'il y a des réseaux de personnes majeures ou de révolutionnaires, l'homme des Lumières agit d'une façon relativement individuelle, il agit en franc-tireur, on en parle comme d'un individu, qui accède à la dignité de personne. Et, cet individu fait valoir des "droits", des droits à la liberté, en particulier, c'est l'individualisme libertaire de l'époque révolutionnaire.

Pour montrer, en terminant cette introduction, ce que l'homme des Lumières n'est pas, je saute cinquante ans plus tard, ici nous étions à l'époque de la Révolution Française, je saute cinquante ans plus tard, au milieu de 19^e siècle, Auguste Comte. Auguste Comte a vécu et déploré les excès de la Révolution Française, le désordre, la guillotine, etc., la Terreur, et, dans sa réflexion politique, qui commence par le "discours sur l'ensemble du positivisme", texte qui deviendra le discours préliminaire du grand œuvre, le "Système de politique positive", la valeur qu'Auguste Comte met en avant, est celle de la "solidarité". Cette notion de solidarité remplace, pour ainsi dire, la notion d'égalité, qui était présente chez Condorcet. Il n'y a pas chez Condorcet la notion d'un monde solidaire. Auguste Comte expose, longuement et de façon appuyée, que "la société est un organisme dont nous sommes les organes", il montre que la gouvernance de cet organisme, doit être fondée sur la connaissance, sur une connaissance scientifique, sur la science, mais ce sera une science "subordonnée", une science au service de l'humanité. "Le grand problème humain, je cite Auguste Comte, est de subordonner l'égoïsme à l'altruisme", donc de réduire l'individualisme. Dans l'individu, cela se fera par une subordination de la raison à l'affectivité. Dans plusieurs passages du "Discours sur l'ensemble du positivisme", dans sa dernière partie, la sixième, Comte insiste sur le point qu'il faut toujours faire prévaloir la sociabilité sur la personnalité, ou qu'il y a "prépondérance sacrée", de la sociabilité sur la personnalité. L'individu est rentré dans le rang, il est "absorbé" dans la collectivité.

Autre aspect sous lequel se marque cette exigence de socialisation, Comte insiste sur l'importance de "ne pas réclamer des droits, mais d'enseigner qu'il y a des devoirs", "substituer les devoirs aux droits", dit-il, ou encore dans le "Catéchisme positiviste" qui est le petit manuel du bon citoyen, à la manière de Comte, on lit, dans

le dixième entretien, je cite, "le positivisme ne reconnaît à personne d'autre droit que celui de toujours faire son devoir". Votre seul droit est de faire votre devoir.

Faire valoir ses droits est une revendication individuelle aux yeux de Comte, qui doit être subordonnée au souci du bon fonctionnement collectif.

Quant au rôle des philosophes, il est moins un rôle critique ou révolutionnaire, qu'un rôle d'accompagnement, les philosophes sont appelés par Auguste Comte "les prêtres de l'humanité", c'est-à-dire dans une société qui s'est donné pour dieu l'Humanité avec un grand H, les philosophes exercent un sacerdoce, au service de l'Humanité, et les études scientifiques sont liées à ce sacerdoce. La science est sacrée dans la mesure où elle fait partie du sacerdoce au service de l'humanité. Je cite encore Auguste Comte, "vivre pour autrui devient ainsi le bonheur suprême ". Je voulais donner ce tableau pour montrer que déjà, au milieu du 19^e siècle, on a dépassé les Lumières !, c'est déjà post-moderne, c'est déjà post-Lumières, disons, mais c'est du post-Lumières constructif, constructeur d'un ordre social, et non pas déconstructeur, comme le post-Lumières sera au 20^e siècle, déconstructeur.

La philosophie d'Auguste Comte a eu, comme vous le savez, une énorme influence dans beaucoup de pays, en particulier en Amérique du Sud, elle a influencé des..., elle a inspiré des constitutions, dont certaines sont encore en vigueur, et, on peut dire que, elle a institué une espèce de post-modernisme, ou de philosophie post-Lumières qui a eu une influence importante dans l'Histoire de l'humanité.

Donc la revendication d'avoir jeté par-dessus bord les Lumières qui a été souvent la revendication du 20^e siècle, n'est en réalité, pas une revendication neuve, elle est faite dans un autre sens mais elle n'est pas absolument neuve.

Je passe maintenant au cœur de mon sujet, sur cet arrière-fond "qu'est-ce que les Lumières ?", je passe à mon sujet lui-même, et je m'interroge sur la vision de l'homme ou la conception de l'homme qui est sous-jacente au mouvement bioéthique, qui occupe le troisième tiers du 20^e siècle, et qui est, comme le mouvement positiviste l'a été au 19^e, une vague de fond, qui a pris et qui a actuellement, une influence importante.

Le mouvement bioéthique, si on veut, en trois mots, esquisser son histoire, naît dans les années 1960, en Amérique du Nord. On a considéré, je l'ai dit, qu'il a pris le relais de ce qui avant la Seconde Guerre mondiale, s'est appelé

"l'anthropologie philosophique", mais il a des marques distinctives, qui font qu'il n'est pas entièrement fidèle au mouvement de l'anthropologie philosophique, et de toute façon, il a atteint beaucoup plus de monde, il a beaucoup plus d'impact et en particulier politique.

Le mot "bioéthique", est apparu en 1970, 71, '70 si l'on considère l'article et '71 si l'on considère le livre, un livre écrit par un Américain, qui était un chercheur en cancérologie à l'université de Wisconsin, c'est Potter, je vous ai donné la référence, van Rensselaer Potter, le titre du livre "Bioethics, bridge to the future", la bioéthique, pont vers le futur, dès l'apparition du mot, apparaît donc un programme de construction ou de reconstruction d'un autre monde, d'un autre ordre des choses. Quel est l'arrière-plan sur lequel ce mouvement bioéthique s'est lancé ? Avant l'apparition du mot "bioéthique", on avait dans les années 1960, signalé ou dénoncé même, des scandales de la recherche médicale, et pour cette raison j'ai rappelé la petite phrase de Canguilhem, que "dans l'ordre du normatif le commencement c'est l'infraction", il y a des choses qui ont réveillé les gens, des événements qui ont réveillé les consciences, et c'était des événements dont on s'est dit "non pas ça !, on ne veut pas que les choses soient comme ça". En Europe autour de 1962, ça a été l'affaire de la thalidomide, ce médicament qui, ayant été insuffisamment expérimenté ou mal expérimenté, préalablement à sa commercialisation, a entraîné chez..., quand il était prescrit à des femmes enceintes, des malformations chez leurs enfants, en particulier, la naissance d'enfants sans bras, **les focovales (?)**. En Amérique du Nord, les dérives de la recherche médicale ont été connues dans le milieu médical, avant, d'être connues du grand public, Henri Beecher en particulier, avait.... Beecher dont je vous donne une référence ici, un article paru dans le "New England Journal of Medicine", le grand journal de médecine américain, "l'éthique et la recherche clinique", titre de l'article, Beecher signalait de nombreux cas, d'essais sur des êtres humains, dans de mauvaises conditions, sur des êtres humains mal informés ou pas informés du tout, d'interventions médicales qui leur avaient causé du tort, et quelquefois des torts importants, il y avait des cas de mort !, pour des recherches qui en réalité, n'avaient pas porté fruits, même. Mais, ce qui a réveillé les consciences, ça a été la publication dans des grands journaux américains, des journaux pour le grand public de faits, d'expérimentations, sur des personnes sans défense, et d'expérimentations qui paraissaient tout à fait injustifiées, comme l'injection, "pour voir", à des personnes âgées..., euh, placées dans des institutions, l'injection "pour

voir", de cellules cancéreuses, l'hypothèse étant que, peut-être on formait une défense immunitaire, contre les cellules cancéreuses, euh... On a filé l'hépatite à des enfants à leur entrée à l'hôpital aussi, pour voir aussi, sous prétexte que de toute façon comme l'hépatite était endémique dans l'hôpital, euh..., ils l'attraperaient de toute façon, donc il valait mieux qu'ils l'attrapent à coup sûr... Mais le plus grand scandale a été sans doute celui de Tuskegee, je vous cite dans la liste des références un retour contemporain sur cette affaire de Tuskegee, qui était une étude à long terme, qui a duré trente ou trente-cinq ans, financée par le ministère de la Santé américain, et qui consistait à suivre l'évolution de la syphilis non-traitée, sur des noirs, américains, pauvres, d'une petite ville du Sud des États-Unis. C'était le cas patent d'exploitation de population sans défense, pour une étude qui, à partir du moment où on a su, que la pénicilline guérit la syphilis, n'était absolument plus justifiée, or ces personnes que l'on suivait, n'ont pas toujours reçu le traitement qu'elles auraient dû recevoir.

En vérité, ce n'était pas, de loin, la première fois qu'on signalait, qu'on portait à la connaissance du public, des errances ou des erreurs de la recherche médicale. Au début du 20^e siècle, un jeune médecin, en France, Bongrand, avait fait sa thèse sur "L'expérimentation humaine en médecine", et avait déjà signalé des errements de la recherche. Sous la République de Weimar, en Allemagne, le ministère de la Santé avait prévu, mais il y a eu trop peu de temps pour le mettre réellement en application, que, puisque les médecins commençaient à faire systématiquement de la recherche sur leurs malades, il faudrait que, parallèlement au serment d'Hippocrate, qui régit la déontologie du médecin dans l'exercice des soins, les médecins devraient prêter un serment concernant leurs pratiques de recherche, et cet engagement concernant les pratiques de recherche, stipulait, entre autres, que l'on ne devait jamais faire de recherche médicale sur des enfants, jamais sur des mourants, etc., jamais sur des personnes incapables de savoir ce qu'on leur faisait. Le plus grand manquement à l'éthique de la recherche médicale, est bien sûr celui qui eut lieu, au cours de la Seconde Guerre mondiale, lorsque des médecins nazis expérimentèrent dans les camps de concentration, et ces errements de la recherche furent dénoncés très fortement au second procès de Nuremberg, et il y eut, en 1947, ce texte que l'on appelle "le code de Nuremberg", qui donne les premières grandes lignes d'une éthique de la recherche sur l'homme, en particulier, le consentement volontaire de celui qui se prête à l'expérimentation est absolument requis. Il faut cependant

attendre 1964, pour que l'Association Mondiale des Médecins, donne la première version de son éthique de la recherche, sous la forme de ce que l'on appelle "la déclaration d'Helsinki", puisque c'était dans une assemblée qui s'est tenue à Helsinki, que cette version a été adoptée par l'Association Médicale Mondiale.

Dans les années '60 aussi, on a commencé à voir apparaître, aux États-Unis, les premiers comités d'éthique recherche, dans les hôpitaux, les hôpitaux universitaires dans lesquels on pratiquait beaucoup de recherche. Après l'apparition du mot "bioéthique", c'est en 1974 et '75, le moratoire **d'Azilomar** et la conférence d'Azilomar, suscitées par l'inquiétude sur la possibilité, maintenant que l'on sait manipuler le génome des bactéries, sur la possibilité de produire des bactéries dangereuses pour l'espèce humaine, et qui pourraient s'échapper dans la nature et être toxiques, et, en juin 1975, déjà, l'UNESCO réunit une conférence, à Varna, en Bulgarie, une conférence au cours de laquelle il est beaucoup question des livres que viennent de publier Monod, Jacob et Lwoff, ceux qui viennent d'avoir le prix Nobel, de physiologie et médecine, on parle de "logique du vivant", de "meilleure connaissance du vivant", et le rapport final de la conférence de Varna, insiste, sur l'urgence d'élaborer une nouvelle éthique, qui soit à la hauteur des problèmes posés, par le développement de la biologie et de la médecine.

Il est intéressant..., on a un compte-rendu très détaillé de la conférence de Varna par Ribes, je vous ai donné la référence, un livre intitulé "Biologie et éthique. Réflexions sur un colloque de l'UNESCO", et, ce qui est frappant dans le compte-rendu de Bruno Ribes, c'est que, ce n'est pas du côté de la biologie que le souci se porte ou de la médecine, que le souci se porte, c'est du côté de la capacité que nous avons, à formuler une éthique à la hauteur des problèmes posés par la biologie et la médecine. À la conférence de Varna, il est déjà question d'à peu près TOUS les problèmes que nous posons actuellement dans le champ de la bioéthique. Problème de la préservation, du soin qu'il faut avoir pour le patrimoine génétique de l'humanité, l'expression est dans le compte-rendu de la conférence, le souci des possibilités qui s'ouvrent dans le domaine de la reproduction humaine, les banques de sperme, le choix du sexe des enfants à venir, le clonage, il est déjà question du clonage !, en 1975, ça n'existe pas encore, mais on imagine !, que ça puisse exister. Les progrès de la connaissance génétique n'en sont encore qu'aux bactéries, mais on prévoit déjà la possibilité de sélectionner chez des êtres humains, ceux qui seront exempts de défauts génétiques, ou la possibilité de faire des thérapeutiques génétiques sur

des personnes humaines, et on dit que, si de cette façon, et par les progrès de la médecine, on supprime la sélection naturelle ou on atténue les effets de la sélection naturelle, il faudra peut-être que l'on recourt à une sélection artificielle, ou volontaire. On pose encore les problèmes de l'explosion démographique, qui est à son maximum à la fin des années '60. Toujours, à ce colloque de Varna, on pose les problèmes de la pollution et du souci que notre espèce devrait avoir de préserver son environnement, on se soucie beaucoup, parce que c'est l'époque des lavages de cerveau, ou autres procédures de ce genre, on se soucie beaucoup de la possibilité de manipuler le psychisme humain par des drogues, c'est-à-dire par la chimie. On indique que par les techniques de réanimation, on est en train de rendre la mort inhumaine, et que même si c'est "excellent" de perfectionner les techniques de réanimation, cela peut avoir des effets pervers, et on pose clairement la question, de ce qu'une chose est scientifiquement et techniquement possible, suit-il qu'il faut la faire ? De ce que l'on peut ranimer une personne dans un état de coma et la maintenir en survie, est-ce qu'il faut le faire ? C'est techniquement possible, est-ce que cela crée une obligation de le faire ? Et on sait que dans les années qui suivront, le problème de la survie des états végétatifs se posera constamment. Dans la conclusion du rapport sur le colloque de Varna, on trouve le petit passage que je vous ai cité en illustration au point un, je lis, "la question est désormais de savoir si l'humanité se donnera, tout au moins, une certaine visée de l'homme. Les problèmes les plus graves ne sont peut-être pas ceux que soulèvent les progrès de la biologie, mais bien ceux que pose la déficience de la réflexion éthique et philosophique face aux possibilités offertes par la science." Le rapport final du colloque de Varna, soulignait cette carence !

De fait, dans les années 1970, la philosophie morale est un domaine de recherche complètement délaissé, et méprisé par les philosophes qui ont vécu, pendant des années sur la conviction que, la solution des problèmes moraux est une solution politique, et pas une solution morale. Et, cette faiblesse des philosophes dans l'exercice de la réflexion éthique, - en France en 1970, je crois qu'il n'y avait plus aucun poste de philosophie morale, dans aucune université, il y avait quelques postes intitulés "philosophie morale et politique", où on enseignait QUE la philosophie politique -, cette carence du côté des philosophes, est sans doute l'une des raisons pour lesquelles les premiers à s'engouffrer dans la voie ouverte par l'appel social ou international dont témoigne le colloque de Varna, ça a été des

théologiens, des juristes, les scientifiques eux-mêmes s'y sont mis, aux États-Unis, en 1969, a été fondé le Hastings center, le centre Hastings, qui a été, qui est toujours l'un des lieux (coupure ?) en bioéthique qui s'est formé à ce moment-là, et ce centre a été fondé par un trio, composé de, un médecin, un juriste et un philosophe qui avait aussi une formation religieuse. L'autre grand centre de réflexion qui s'est constitué aux États-Unis en 1971, c'est le "Kennedy Institute of Ethics", à Georgetown, près de Washington, le Hastings center c'est près de New York et le Kennedy Institute c'est près de Washington DC, et là ce sont les jésuites qui ont la main.

À l'appel à la réflexion qui vient d'une part, de ce que les grands journaux américains ont lancé, ou européens, ont lancé dans le domaine public, et d'autre part ce que le colloque de Varna a révélé, à cet appel, la première grande réponse, le premier grand travail collectif et transdisciplinaire qui s'efforce d'élaborer quelque chose qui réponde à l'état de fait. C'est le Parlement américain qui en prend l'initiative, en constituant la Commission nationale, je vous ai donné la référence, la Commission nationale pour la protection des sujets humains de la recherche biomédicale et comportementale. Un groupe de onze personnes, désignées pour leurs supposées compétences possibles dans le domaine, de disciplines différentes, a consacré tout son temps, ces personnes ont été déchargées de leurs occupations habituelles, et pendant quatre ans, elles n'ont fait QUE travailler le problème de "ce qu'il faudrait recommander pour que la recherche sur des sujets humains se passe de façon acceptable". Cette commission a enquêté sur tout le territoire américain, sur les pratiques de recherche réelles, elle a tenu des auditions publiques, elle a commencé par aller voir ce qui se faisait comme recherche, avec des personnes qui pouvaient vraisemblablement être victimes d'abus de la recherche, parce qu'elles étaient sans défense, les détenus dans les prisons, il se faisait beaucoup de recherche sur les détenus dans les prisons aux États-Unis, la commission a recommandé que l'on n'en fasse plus, que l'on cesse d'en faire, parce que les détenus n'étaient pas aptes à donner un consentement informé, en fait les détenus ont protesté qu'ils étaient parfaitement capables de savoir..., la recherche sur les enfants, la recherche sur les infirmes mentaux, la recherche sur les personnes âgées en institution, et, à la fin de ces quatre années, la commission a résumé ses recommandations dans un rapport, qui s'appelle "le rapport Belmont" et qui a fixé pour des années, d'une certaine manière qui fixe encore, l'éthique de la recherche sur des sujets humains, en biologie et en médecine. Ce rapport Belmont distingue

soigneusement les pratiques de recherche ou la pratique médicale ordinaire, courante, qui consiste à prescrire des médicaments dont on connaît les indications ou à pratiquer des opérations chirurgicales qui sont bien rôdées, le but de ces pratiques étant de soigner la personne visée, et puis les pratiques de recherche dont le but est d'améliorer la connaissance et qui relèvent d'une éthique, sinon opposée à celle des pratiques de soin, du moins, une éthique "différente" de celle des pratiques de soin. Et le rapport Belmont de formuler trois grands principes, ils en avaient considéré plus que trois, ils en ont retenu trois grands, qui devaient régir la conduite de tout médecin ou biologiste pratiquant de la recherche sur des sujets humains, principe du respect des personnes, principe de bienfaisance et principe de justice. De ces trois grands principes, la commission tirait des règles, pour la pratique. Le principe du respect des personnes impliquait la règle, de ne jamais expérimenter sur un être humain, sans l'avoir informé de ce qu'on fait, et avoir sollicité son consentement "éclairé". Le second grand principe, le principe de bienfaisance, impliquait en pratique, la règle que, avant de se livrer à une expérience sur un être humain, il fallait évaluer soigneusement les risques de l'intervention exploratoire ou de recherche, et les avantages, les avantages pour la société ou pour l'acquisition de connaissances nouvelles, éventuellement les avantages pour la personne concernée, sur laquelle on pratique l'intervention de recherche et, c'est le bilan "risques-avantages" qui doit guider la décision. Enfin, la commission formulait un principe de justice, dont elle tirait deux types de règles : une règle concernant la sélection des sujets de recherche, alors, vous n'allez pas prendre spécialement des personnes âgées en institution parce que dans l'institution vous avez un groupe de cent, que vous avez sous la main, et que vous pouvez faire la même chose à tout le monde, et ces personnes ne vont pas protester parce que, au fond, elles ne savent pas trop..., bon, des problèmes de sélection des sujets, et des problèmes de traitements équitables. L'idée du traitement équitable, c'est l'idée que, il est "inéthique" d'aller expérimenter à Porto Rico la pilule contraceptive, qu'ensuite on va largement vendre aux femmes américaines, alors que les femmes de Porto Rico ne pourront pas se l'offrir dans le cadre d'un système de santé beaucoup plus pauvre que le système américain. La notion de "sujet vulnérable" est alors évoquée par la commission américaine, les "sujets vulnérables" de la recherche, ce sont les minorités raciales, les pauvres, les malades, les personnes dans des institutions comme les malades mentaux, dans les asiles, et la protection de ces personnes est

spécialement recommandée. Voilà très sommairement résumée la contribution de cette commission américaine, qui a été une contribution décisive, qui a influencé ensuite la réflexion des organisations internationales, et il faut surtout insister sur le point qu'il ne s'agit pas d'un système de morale, il s'agit, et c'est tout à fait conscient chez ceux qui ont formulé ces trois grands principes et qui ont choisi la formulation par les principes plutôt qu'une autre formulation, très consciemment, ils savent qu'il s'agit de principes qui sont chacun tiré d'une tradition morale ou philosophique différente, c'est donc non pas un système de morale mais une morale "composite", avec des principes "hétérogènes". Le principe du respect de la "personne", appartient à la tradition kantienne, et la règle du consentement informé ou éclairé est tout à fait dans la tradition kantienne, ce principe a déjà été, ce n'est pas une originalité de la commission américaine puisqu'il a déjà été formulé dans les règles de la République de Weimar et dans le code de Nuremberg. Le principe de bienfaisance est un principe qui se rattache à la tradition des morales du bien, et j'ai parlé il y a quinze jours, de la différence entre les morales du "bien" et les morales du "devoir", donc vous avez un premier principe, tradition des morales du devoir, un deuxième principe, tradition des morales du bien, ce principe-là n'est pas non plus nouveau dans la mesure où il se rattache à la tradition des morales médicales, à la tradition hippocratique, à la règle des médecins, qu'il faut "d'abord éviter de nuire". La nouveauté de la formulation de la commission américaine, c'est d'avoir énoncé ce principe de "justice", qui ne se trouve pas dans la déclaration d'Helsinki par exemple, celle de l'Association Médicale Mondiale, et, qui va donner lieu par la suite à toute une élaboration. Les membres de la commission américaine sont aussi très clairs sur le point qu'il n'y a pas, entre ces trois grands principes, de hiérarchie, et qu'il peut, dans la pratique, quand vous essayez de réfléchir à ce que vous allez faire et que vous voulez le faire correctement, il peut y avoir des "conflits", entre ces principes, et quand il y a conflit entre les principes, vous devrez juger de ce que vous pouvez sacrifier ou non, des exigences inhérentes à tel ou tel principe. L'idée qu'il n'y a pas de hiérarchie absolue des principes moraux, est une idée très importante pour instituer une "tolérance" de jugements moraux éventuellement différents, bien que se référant au même principe.

Une dernière remarque que je souhaite faire à propos de... Alors, je vous ai donné une citation du rapport Belmont, je ne vais pas la lire ici, mais une dernière remarque que je souhaite faire à propos de cette formulation d'une éthique de la

recherche médicale et comportementale, biomédicale et comportementale, c'est que sous-jacente à cette formulation, il y a la distinction entre les êtres humains qui sont des agents pleinement autonomes et dont vous pouvez attendre un consentement libre et éclairé, et puis les êtres humains dont l'autonomie est imparfaite ou diminuée, comme dit le texte, ces êtres humains-là doivent être "protégés". Il y a donc deux rapports humains différents, possibles, dans la recherche : un rapport d'égal à égal, entre le chercheur et un sujet, par exemple un volontaire sain, qui se prête à une expérimentation et à qui on peut expliquer, la nature de la recherche et dont on peut attendre un consentement parfaitement clair, d'égal à égal, et puis une relation plus paternaliste, bien conforme à la tradition du paternalisme médical, du chercheur avec ceux qui doivent être protégés et pour lesquels on juge par exemple, qu'il ne faut pas les admettre dans tel ou tel essai. Ainsi un certain nombre de règles concernant la non-inclusion d'enfants dans les essais, ou la non-inclusion de femmes enceintes dans les essais, ou l'impossibilité de faire de la recherche sur des personnes dans les prisons, découlent de là et, ce sont des personnes au nom desquelles on va prendre des décisions dont elles ne seront pas clairement informées. Cette humanité "à deux niveaux", à deux vitesses, constitue un déplacement par rapport à l'humanité habituelle dans laquelle vivent les médecins. Les médecins dans leur comportement traditionnel sont paternalistes avec tout le monde, et dans les années '60 – 70' il est courant de trouver des médecins qui estiment que, du fait que les gens sont malades, ils ne sont pas capables de prendre des décisions ou de donner un consentement libre et éclairé, et on a tout à fait le droit de ne pas leur expliquer ce que l'on fait, ou de ne pas les informer complètement, ou de leur "adoucir la réalité"... Mais, la division que l'on voit se profiler ici n'est plus la division entre les médecins qui savent, qui font, et qui n'expliquent pas parce qu'ils ont en face d'eux quelqu'un qui "n'est pas en état de", cette division s'est déplacée, à une division peut-être plus "profonde"..., pour sa signification en ce qui concerne l'espèce humaine, entre ceux qui sont capables d'autonomie et ceux qui en sont moins capables. C'est cependant réminiscent de la distinction kantienne entre les majeurs et les mineurs. Seulement, Kant a l'air de dire que l'on décide de devenir majeur, et si on est un être humain de trente ans et que l'on n'est pas majeur, c'est qu'on le veut bien, c'est que l'on n'a pas voulu se donner la peine, alors que, ici, il semble que, soit par la situation sociale ou physiologique soit par la nature des choses, lorsqu'on est handicapé ou autre, on est dans la catégorie des mineurs et on y reste ! Il y a donc

une inégalité, c'est ce que j'appelle "les deux cercles" de la communauté humaine, vous avez, au centre du cercle, les agents moraux, qui sont des personnes à part entières, qui sont capables de prendre leurs décisions, et puis autour des personnes "par extension", que l'on protège, que les premiers protègent, dont ils prennent soin. On a appliqué à cela quelquefois la formule lapidaire de Robert Nozick que je mentionne ici. L'utilitarisme ou la morale du bien pour les animaux, disait Nozick, est la morale kantienne pour les gens, et on pourrait dire ici, on a dit, la morale du bien pour ceux qui ne sont pas capables, et puis la morale kantienne pour les êtres vraiment autonomes. D'où, dans les années qui suivent le travail de la commission américaine, une élaboration et de nombreuses discussions autour de la notion de "personne", et il me semble que dans la période, dans la première période du développement de la bioéthique, c'est, en ce qui concerne l'anthropologie philosophique, le point le plus intéressant, de voir comment la notion de "personne humaine", s'est élaborée. Je vous ai cité un passage de Engelhardt, qui est très représentatif de cette réflexion autour de la notion de "personne humaine". Je ne la lis pas en anglais, je la traduis, "les personnes sont au centre de l'idée et de l'entreprise de la moralité. Seules les personnes ont des problèmes moraux et des obligations morales. Le monde de la moralité est soutenu par les personnes. Le problème est que les êtres humains ne sont pas tous, des personnes, tout au moins, ils ne sont pas des personnes dans le sens strict d'être des "agents moraux", les petits enfants, les enfants qui ne parlent pas encore, ne sont pas des personnes. Les personnes séniles ou celles qui sont profondément ou sévèrement retardées mentalement, ne sont pas des personnes dans ce sens important et central, et ceux qui ont des dommages cérébraux, ne sont pas non plus des personnes.

Les êtres humains ne sont pas tous des personnes. Qu'est-ce qu'une personne, clairement ? La personne c'est l'agent moral capable de faire la distinction entre ce qui est et ce qui doit être, capable d'utiliser sa raison, même si Engelhardt ne croit pas trop à la raison, il croit à l'universalisation, la personne capable de se demander ce qu'elle doit faire, et si la règle qu'elle va suivre est une règle vivable, dans la communauté humaine, si elle veut que cette règle soit suivie ou non.

La personne nous dit Engelhardt, c'est l'être humain qui soutient l'édifice de la construction d'un monde moral, s'il n'y avait pas les agents moraux responsables, capables de jugement moral, il n'y aurait pas de morale du tout ! En réalité, la personne morale n'agit pas toute seule, elle a besoin d'être reconnue par d'autres

agents moraux, qui la traitent comme une personne c'est-à-dire qui attendent d'elle, qu'elle fasse cet effort de raisonnement ou de réflexion, "que dois-je faire ? Est-ce que je peux universaliser ma maxime, en faire une loi de la nature ?", comme je l'avais dit il y a quinze jours. Et, ces relations entre les personnes se traduisent dans cette autre formulation de l'impératif catégorique de Kant, qu' "il faut traiter l'humanité comme une fin et non pas seulement comme un moyen", c'est-à-dire que, une personne s'adressant à une autre personne, doit toujours respecter cette autre personne comme agent moral, c'est-à-dire ne pas prendre les décisions à sa place, ne pas l'instrumentaliser, mais se dire que cette personne a autant le droit qu'elle-même à juger de ce qu'il faut faire.

Par extension, dans le processus éducatif, et ça Kant l'avait déjà dit, par extension on peut appeler à la personnalité des êtres qui ne sont pas encore des personnes à part entière, c'est-à-dire des agents moraux entièrement capables de prendre leur décision, de prendre leurs responsabilités, comme les enfants, une fois qu'ils ont acquis la parole, une fois que l'on peut leur expliquer, et qu'on peut les inciter non pas à suivre des règles, mais à chercher quelles règles ils doivent suivre. Cette manière d'éduquer l'enfant, et ça Kant le dit dans ses réflexions sur l'éducation, cela permet de les intégrer progressivement au monde des agents moraux. Par contre, ceux qui sont mentionnés par Engelhardt, les enfants qui ne parlent pas encore, les arriérés mentaux profonds, les déments, sont portés par les autres, ils n'accèdent jamais à l'état plein de la personnalité morale, et au lieu de porter eux-mêmes le monde moral, ils sont portés par les autres.

Je terminerai ce premier point qui est, je pense, un premier état de l'anthropologie véhiculée par la bioéthique, en disant que, les soucis qui ont suscité la réflexion morale dans les années '60 – '70, à propos en particulier des problèmes liés à l'expérimentation humaine, continue de se poser. Il y a eu, il y a exactement deux ans, dans un petit article du magazine "Science", un cri d'alarme concernant les expérimentations touchant les pesticides, et ça c'est un problème tout à fait contemporain, un problème qui se pose aujourd'hui, on parle beaucoup des pesticides utilisés dans l'agriculture et qui sont, d'une certaine manière, très utiles pour la conservation, d'abord pour l'abondance des récoltes et d'autre part pour la conservation des produits de l'agriculture une fois qu'ils sont récoltés, on soupçonne que, beaucoup de ces pesticides sont toxiques pour l'homme. Il y a récemment eu quelques publications très alarmistes sur le fait qu'ils seraient l'une des causes de la

multiplication des cancers, ou de certaines formes de cancers, or, pour en avoir le cœur net, pour être sûr que les pesticides sont, ou ne sont pas, dangereux pour la santé humaine, eh bien, il faut faire des expérimentations ! Et on peut bien sûr d'abord expérimenter sur des cellules ou sur des animaux, mais il faut un beau jour passer à l'expérimentation humaine, et dans quelles conditions, et comment, peut-on s'autoriser à expérimenter des produits supposés toxiques !, sur des êtres humains qui n'en demandent pas tant.... C'est très difficile à résoudre, et cependant, continuer d'utiliser les pesticides, les mêmes, sans en avoir le cœur net, c'est-à-dire sans avoir conduit d'une façon rigoureuse et scientifique des expérimentations qui prouvent leur absence de toxicité ou leur toxicité, c'est faire une espèce d'expérimentation sauvage et non scientifique et qui risque de ne jamais permettre d'aboutir à la conclusion, qu'ils sont dangereux ou qu'ils ne sont pas dangereux.

(Fin CD 1 & CD 2)

euh... à se modifier dans un sens moins inégalitaire.

Je note d'abord que, dans les débuts de la bioéthique, on osait à peine, employer le mot "bio éthique", on disait "mais enfin, il y a l'éthique !, il y a la philosophie morale, mais la bioéthique, c'est pas une éthique spéciale, c'est la même que...", bon, on osait à peine employer le mot, et la réflexion éthique par elle-même, paraissait quelque chose de mineur, de secondaire, d'un peu suspect, cela pouvait servir de prétexte à de mauvaises pratiques, et on ne pensait pas que le mouvement allait prendre. Or, ce mouvement a "pris", et il a prit une extension mondiale, d'une façon tout à fait surprenante, pour les premiers observateurs.

Il s'est créé, et au début, pour ainsi dire spontanément, des comités d'éthique dans la plupart des hôpitaux qui faisaient de la recherche, et aussi dans les centres de recherche qui utilisaient des animaux pour la recherche, plutôt que des êtres humains. À partir des années '80, le premier Comité National d'Éthique c'est la commission américaine que je viens de mentionner, dans les années '70, mais cela n'était pas un comité d'éthique permanent, une fois qu'elle a eu répondu à la question posée, qu'elle a donné ses conclusions, elle a été dissoute, tandis que dans les années '80, il a commencé de se constituer des comités d'éthique nationaux, dans un certain nombre de pays, la France s'est vantée d'avoir le premier, 1983, le Danemark '87, l'Italie, '90, la Grande-Bretagne, pas tout à fait la même chose en Grande-Bretagne, c'est un comité partiellement privé, le **Notthill Council**, 1991, et en 1992, le Conseil de l'Europe, qu'il ne faut pas confondre avec la Communauté

Européenne ou avec l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe est un "club" qui s'est créé après la Seconde Guerre mondiale et qui réunit tous les pays "démocratiques" de l'Europe. On est admis au Conseil de l'Europe lorsqu'on est un pays démocratique, il y a une quarantaine de pays européens au Conseil de l'Europe, beaucoup plus que dans la Communauté européenne mais le Conseil de l'Europe est une organisation où l'on "cause", et on ne fait pas de lois et on ne gouverne pas, c'est un club. En '92, le Conseil de l'Europe a organisé une réunion des représentants des comités nationaux d'éthique des pays de l'Europe, et dans les années qui ont suivi, après qu'il se soit constitué une conférence permanente des comités nationaux, il est apparu que plus de la moitié !, des pays européens avaient un comité national d'éthique. Et cette "mode" des comités nationaux d'éthique, s'est répandue en Afrique, beaucoup de pays africains aujourd'hui, ont leur comité national d'éthique, ou pensent à le créer, comme au Maroc. Les pays asiatiques ont suivi le mouvement, l'Amérique du Nord a ses comités nationaux d'éthique maintenant et en Amérique du Sud le mouvement a suivi aussi. Et puis, dans les années '90, il s'est créé des comités supranationaux, auprès de la Commission Européenne, auprès du Conseil de l'Europe, auprès le l'UNESCO, et on a même parlé de créer un comité d'éthique auprès de l'Organisation des Nations Unies, mais un certain nombre de gens pense qu'il ne serait pas souhaitable que l'ONU, d'abord parce que l'organisation des États-Unis n'a pas une réputation de moralité parfaitement... "pure", et d'autre part parce que l'UNESCO non plus.... L'UNESCO a son comité international de bioéthique, mais surtout parce que certains pensent que si l'ONU avait son comité d'éthique, le risque serait qu'il y ait UNE morale mondiale, et on n'est pas sûr que ce soit une bonne chose, j'en viendrai à ce problème tout à l'heure.

Ces comités d'éthique qui ont fleuri, dans un très grand nombre de lieux et à tous les niveaux de la société, donc local, régional, national, supranational, ces comités sont, jusqu'ici, restés purement consultatifs, ils ont une autorité seulement morale, et, ils sont jusqu'ici restés très "pluralistes", réunissant des personnes de spécialités très différentes et de tendances idéologiques très différentes. Ils ont eu le mérite de travailler sur des cas réels, fournis en grand nombre par les avancées de la science, des sciences médicales, des sciences de la vie, des sciences humaines, ils ont donc posé des problèmes réels, qui sont des problèmes que la société se pose, ils ont montré un grand sérieux dans l'instruction des dossiers, et on peut

considérer que, ils font partie aujourd'hui du paysage des démocraties. C'est une découverte pour les démocraties que leur fonctionnement peut être facilité par des commissions dont le mode d'être n'est pas celui du Parlement élu, du pouvoir représentatif. Les comités d'éthique ne sont pas élus, ils ne sont pas représentatifs au même sens que les parlementaires mais, ils pallient l'une des difficultés principales du fonctionnement démocratique, qui est que, au citoyen d'une démocratie, il est demandé d'être expert en tout. Une démocratie qui fonctionnerait de façon satisfaisante serait une démocratie dans laquelle les citoyens seraient suffisamment éclairés pour élire des parlementaires suffisamment éclairés, de toutes les questions susceptibles d'être posées, et de faire des lois en rapport avec les problèmes réels qui sont posés. Or, aucun citoyen ne peut être expert en tout.

Pour illustrer cette idée de la difficulté de la vie démocratique, vous vous souvenez que les Américains ont voté en novembre 2004, pour élire leur Président. Mais il n'y avait pas "que" l'élection de leur président à ce scrutin démocratique, en Californie le scrutin comportait d'une part, le vote pour le président, d'autre part, des votes relatifs au fonctionnement de l'État de Californie et, en plus, dans chaque petite localité, des votes concernant l'organisation locale. Dans l'État de Californie, le citoyen devait se prononcer sur SEIZE questions !, importantes, relatives au fonctionnement de l'État de Californie. On demandait par exemple au citoyen de cocher des cases pour s'exprimer sur la question de la peine minimale à infliger à une personne qui a été déjà condamnée deux fois et qui paraît une troisième fois devant un tribunal. À la troisième condamnation, la loi californienne disait "la peine sera au moins vingt-cinq ans de prison", pas moins, et on demandait au citoyen californien s'il était toujours d'accord avec ça, et on lui conseillait, dans les journaux de voter non, on trouvait que c'était trop sévère. On lui demandait de se prononcer sur la manière de financer les soins aux malades mentaux, parce qu'il y avait trop de malades mentaux errants sur les routes de Californie, il fallait faire un effort de ce côté-là, et est-ce qu'il était prêt à ce que l'on prenne dans les impôts de l'argent pour financer des soins aux malades mentaux ? Le citoyen devait se prononcer encore sur les cas dans lesquels les commissariats de police sont autorisés à faire des prélèvements en vue du fichage génétique des individus. Alors jusqu'ici en Californie, on peut être fiché si on est "accusé" de quelque chose, si on est inculpé, mais la proposition était que l'on étende le fichage à tous ceux qui sont arrêtés et qui sont amenés au commissariat. Le citoyen devait aussi se prononcer sur le taux de

participation financière des employeurs aux charges sociales de leurs employés, enfin, il devait se prononcer, et j'en ai omis, sur l'engagement de l'État de Californie dans la recherche sur les cellules souches humaines, recherche prohibée dans le domaine public par le président Bush, au niveau fédéral, mais que la Californie, à la suite de ce vote, qui a été positif majoritairement en Californie, la Californie va se donner les moyens financiers de, sur fonds d'État, d'encourager la recherche sur les cellules souches humaines.

Tous ces problèmes sont des problèmes rudes !, pour le citoyen, et l'existence de nombreux comités d'éthique a permis une formation de l'opinion, l'implication d'un grand nombre de citoyens dans l'étude de dossiers techniquement difficiles, avec lesquels ils se sont familiarisés. L'opinion publique a pu se former au contact de ces dossiers parce que les gens en parlent autour d'eux, et donc, l'éducation permanente du citoyen s'est faite, en particulier, par cette voie pour toutes les questions concernant les problèmes posés par les avancées de la science.

L'évolution de la bioéthique dans sa seconde période, avec le bourgeonnement de nombreux comités et l'implication d'un grand nombre de personnes, dans la réflexion, va vers la reconnaissance de la diversité des positions morales, et pas seulement de la diversité des principes auxquels on peut se référer, mais de la diversité des positions de fond. On voit dans les nombreuses encyclopédies ou les manuels de bioéthique qui commencent à paraître dans les librairies, une exploration de l'éthique "indienne", qu'est-ce que c'est qu'une position bouddhiste, qu'est-ce que c'est que la position "chinoise classique", ça dans un manuel américain... mais en Californie, particulièrement il y a beaucoup de Chinois d'origine. Qu'est-ce que c'est que la morale juive, au sujet de telle ou telle question bioéthique ? Ou la morale chrétienne, ou la différence entre la morale chrétienne et la morale islamique dans le domaine de la procréation ? Les agnostiques s'expriment aussi, l'agnosticisme étant une position de fond, parmi d'autres, parmi des positions religieuses... et, on identifie aussi d'autres styles éthiques que les deux grandes traditions de la morale du bien et de la morale du devoir, on identifie les morales de la vertu, je vous ai donné une citation de Beauchamp et LeRoy Walters, trois façons populaires en bioéthique, de remplacer ou peut-être de compléter les théories utilitaristes. La morale du bien d'un côté et kantienne de l'autre côté, sont la "théorie de la vertu", qui est fondée sur le caractère, alors "quel type de personne je veux incarner ?", les "éthiques du soin", qui est fondée sur la relation, "quel type de

relation je dois vouloir avoir avec mon malade, si je suis un médecin ou avec mon médecin si je suis un patient ?", et troisièmement, la casuistique, qui est fondée sur les cas, "que faire dans tel cas, dans tel autre cas ?", un très grand nombre de manuels qui racontent des cas, reprenant une tradition qui avait été stigmatisée par Pascal, en France, mais qui était la tradition jésuite, sont parus, et je vous en ai cité un, "Réseau européen, médecine et droits de l'homme", - après de longues années d'élaboration, de discussions, ça a été très très lent à paraître - , a publié un ouvrage, "La santé face au droits de l'homme, à l'éthique et aux morales, cent vingt cas pratiques", ce manuel consiste en l'exposé de cent vingt cas et de la manière dont on peut traiter ces cas, à la manière dont on peut argumenter, les arguments pour ceci, pour cela..., donc, on identifie des positions morales différentes, on observe aussi une grande diversification des problèmes étudiés. Ce ne sont plus seulement des problèmes de recherche médicale ou de soins médicaux qui sont évoqués, mais ce sont aussi des problèmes de société, la discrimination contre certaines minorités, la pauvreté, ce sont les problèmes de l'environnement, la bio-diversité, les égards que nous devons avoir pour les animaux, et puis il se développe une "business ethics", une éthique des affaires, une éthique de l'espace, qui pose les problèmes de la pollution spatiale avec tous les engins que nous envoyons tourner autour de la Terre. Comme exemple de l'éthique du business, je vous ai cité "De l'éthique du management", plus exactement je vous ai cité un passage du livre de **Floistad**, que je traduis, "Dans une société comme dans une compagnie, - c'est-à-dire dans une entreprise -, les personnes sont à la fois des fins en elles-mêmes et un moyen pour autre chose. Les personnes sont un moyen de production dans une entreprise, une bonne société comme une bonne compagnie ou entreprise, doit être une société qui rend le dévouement possible". Donc le problème éthique à l'intérieur d'une entreprise, c'est "comment est-ce que l'on va s'arranger pour que le dévouement des employés à l'entreprise soit éthiquement correct ou acceptable, satisfaisant raisonnablement le besoin qu'ont les employés de la maison, besoin d'éducation, besoin de compétition et besoin de gratification émotionnelle ?" L'idée de Floistad c'est que, aujourd'hui on a moins besoin de droits et de liberté que de liens humains et d'affection, et qu'il est important dans l'entreprise de développer des stimulants à la vie collective, qui relèvent de l'affectivité.

Aux trois grands principes énoncés par la commission américaine, s'en ajoute un grand nombre d'autres, dont des principes dits "européens", par opposition au

principe nord-américain, je vous ai mentionné les deux ouvrages de Peter Kemp, "Bioéthique et bio-lois", et l'ouvrage édité par Rentdorff et Kemp "Principes éthiques de base de la bioéthique et de la bio-loi européenne", et parmi ces principes de l'éthique et la loi européenne, ils vous énumèrent "autonomie", alors ça, le principe d'autonomie est conservé, le principe du respect de l'autonomie personnelle, mais les autres sont "différents" des principes américains, vous trouvez, "dignité, intégrité et vulnérabilité", c'est les quatre grands principes de la bioéthique dite "européenne", d'après ces auteurs. Mais ces auteurs publient un travail qui est le résultat d'une recherche collective, à l'échelle européenne, qui a été financé par la commission européenne, dans le cadre de ses financements "recherche" dans le domaine de la bioéthique. Les notions intéressantes qui sont travaillées dans cette seconde phase me semblent être, d'une part la notion de "vulnérabilité" et d'autre part la notion de "dignité", et il me semble que ce sont les deux notions autour desquelles on peut deviner vers quoi évolue l'anthropologie sous-jacente à la bioéthique.

La notion de vulnérabilité, très chère à Peter Kemp mais que l'on retrouve dans beaucoup de publications, entre autres européennes, mais pas seulement, nord-américaines maintenant, la notion de vulnérabilité c'est la notion non plus qu'il y a des personnes vulnérables qu'il faut protéger, alors que d'autres sont des sujets moraux à part entière, capables de jugement et d'exercer leur raison et tout ça, mais c'est la notion que "nous sommes tous vulnérables", bien qu'être capable de raison dans quelque circonstance, nous partageons tous la même condition humaine, qui est une condition qui impose la finitude, nous savons que nous mourrons, la possibilité de tomber malade, les inégalités de l'humeur, de la forme physique, qui font que, par moments vous êtes disposé à vous conduire de façon rationnelle et à d'autres moments où vous ne pouvez pas, vous n'avez pas la force ou vous n'êtes pas d'humeur, et il se constitue donc l'idée que l'être rationnel est en même temps irrationnel par moments, qu'il a des faiblesses, qu'il a des limites, et cette idée est développée de façon égalitaire.

Le principe de "solidarité" qui a été aussi présenté, c'est le Danois **Wolf** qui disait que, aux trois principes américains, il fallait ajouter le principe européen de la solidarité parce que dans les pays européens, les systèmes de santé sont solidaires alors que, aux États-Unis, le système de santé n'est pas solidaire. Le principe de solidarité tend à s'étendre aux générations futures, ne pas seulement englober les êtres vivants tels qu'ils sont, la communauté morale à un moment donné mais

s'étende vers les générations futures, et je dirai quelques mots, maintenant, de l'élaboration de la notion de "dignité" qui me paraît elle aussi une notion importante pour la constitution d'une "anthropologie biomédicale".

De nombreux efforts ont été faits pour élucider la notion de dignité humaine, qui est une notion très ancienne, et dont le sens est difficile à saisir, en fait dont le sens est multiple. Je peux signaler un article de Madame Langlois sur la "notion de dignité dans l'encyclopédie de bioéthique", un texte de Peter Kemp sur la dignité, mais surtout un numéro spécial de la revue "Le Supplément", que je vous cite dans la liste des références. La revue "Le Supplément" est une revue tenue par des théologiens de plusieurs confessions chrétiennes, qui ont très fortement contribué pour la langue française, à l'approfondissement de la philosophie qui est derrière les problèmes de bioéthique. Dans ce numéro spécial du "Supplément", on perçoit très bien la difficulté de construire un concept cohérent de la dignité humaine.

D'abord, à quoi s'applique la notion de dignité ? Est-ce que cela s'applique à tout ce qui est humain, les organes humains ? Les cellules humaines ? Les pièces opératoires humaines ? Vous savez que, dans les hôpitaux, on fait un sort spécial à tout ce qui est déchets humains, et on les met dans des incinérateurs séparément, bon, donc, est-ce que tout ce qui est humain, y compris des petits morceaux, est digne, mérite, un traitement spécial ou des attentions spéciales, une conduite spéciale, ou bien est-ce que la dignité est seulement une caractéristique des "personnes" humaines, même si on élargit le sens du mot "personne", à tous les êtres humains, avec leur fragilité, leur vulnérabilité et de temps en temps leur capacité, tout de même, d'être rationnel ?

Autre obscurité de la notion de dignité, est-ce qu'il y a dans l'être humain une dignité intrinsèque, c'est-à-dire liée soit à son "essence", à sa nature, soit à une vocation divine, si vous avez une croyance religieuse qui vous dit que l'être humain est appelé par dieu "à", ou bien est-ce que la dignité est liée aux actes ? Est-ce que c'est lié à la nature interne de l'homme ou bien est-ce que c'est lié aux actes ? Est-ce qu'il faut dire qu'il y a des façons de se conduire dignement, et des façons de se conduire de façon indigne. Est-ce qu'il y a des attitudes morales dignes, comme l'attitude stoïcienne par exemple, et des attitudes morales qui ne sont pas dignes ? Enfin, la notion de dignité, sert à justifier des conduites différentes, comme par exemple, les personnes qui revendiquent un droit de mourir dans la dignité, sont des personnes qui revendiquent le droit de décider elles-mêmes de l'heure de leur mort

ou de la manière dont elles vont mourir, alors que d'autres personnes considèrent, le fait de "s'autoriser à" ce pouvoir sur soi-même, comme une indignité. Or, quelles sont les raisons que l'on peut avoir de... choisir l'heure ou la manière de sa mort ? Les raisons sont habituellement des raisons liées à la qualité de la vie, on dit que, "dans certaines conditions, la qualité de la vie devient tellement médiocre qu'elle n'est plus digne d'un être humain", et certaines personnes pensent au contraire que, la dignité humaine fait que "on n'a pas le droit, de juger qu'une vie est moins bonne en qualité qu'une autre". Il y a donc dans cette notion de dignité, beaucoup d'obscurité, mais le point que je veux souligner, est que, dans cette seconde période, on voit progressivement s'effacer la problématique de la personne, et venir au premier plan la problématique de la "dignité humaine", et cette notion de dignité humaine est celle qui transparaît, alors, à toutes les lignes !, des textes internationaux sur lesquels je conclurai tout à l'heure.

Dans cette seconde période encore, on explore avec la plus grande liberté, et semble-t-il avec le plus grand intérêt, des questions très délicates comme les questions du clonage. Je vous ai cité deux textes sur le clonage, par le contraste qu'ils présentent, d'un côté, - ah, où est-ce que je l'ai mis... là –, d'un côté l'ouvrage édité par Nussbaum et Sunstein, qui explorent toutes les fantaisies que l'on a pu raconter sur les clones, et en même temps le contraste entre ces fantaisies et la notion scientifique de la technique du clonage, et puis la réflexion de Mark Hunayadi, un livre tout récent, 2004, "Je est un clone", sur la difficulté de comprendre la notion "d'identité personnelle", si l'on admet que l'on puisse avoir un clone. La liberté de discussion sur le clonage a été très grande, avant, la menace du clonage réel et le jour où les raéliens ont dit "ça y est, on a cloné un être humain", ce qui n'est pas vrai, la liberté de discussion s'est tarie. On discute aussi beaucoup dans cette seconde période, des problèmes autour de la fin de vie, depuis le paternalisme compassionnel, les soins palliatifs, etc., jusqu'à la notion du "testament de vie", du suicide assisté, le droit au suicide assisté ou l'absence de droit, etc., et, la plus grande liberté d'expression existe, dans cette seconde période. Comment les comités d'éthique se débrouillent-ils dans ces conditions de grande liberté et diversités de réflexion pour arriver à des conclusions, et des conclusions dont ils témoignent, qu'elles se font souvent par consensus ?

L'une des premières explications qui ait été donnée de la possibilité d'arriver à des consensus alors que l'on a des positions d'arrière-plan différentes, et que l'on a

conscience que les positions morales peuvent varier d'une personne à l'autre, c'est que, lorsque l'on regarde les dossiers de près, qu'on s'efforce de comprendre les problèmes, les opinions convergent. C'était ce que disait **Madame Warnoc**, cette personne qui a présidé le Comité britannique qui s'est occupé des nouvelles techniques de procréation, et Madame Warnoc disait que les membres du comité avaient au départ, des positions morales très différentes, mais que lorsqu'ils ont, l'une après l'autre, examiné les questions techniques précises, et les questions précises auxquelles ils devaient répondre, ils sont en général tombés d'accord, sans avoir besoin de faire état de leurs divergences d'arrière-plan. Une même opinion a été exprimée par un président de comité national américain. Les comités d'éthique, en fait, ont gouverné au coup par coup, à vue, et leur pratique a mis en évidence que, là où ils achoppent, c'est sur les conflits brutaux entre principes, quand vous multipliez les grands principes, vous vous exposez à de plus en plus de conflits entre les grands principes, l'un veut qu'un grand principe, un autre invoque un autre grand principe, et puis, le premier tient à son principe, le second tient à son principe, et puis il n'y a pas de conciliation ou au moins pas de conciliation possible sans se faire des concessions qui sont quelquefois difficiles à accepter. D'autre part, les comités achoppent lorsqu'ils arrivent à des limites où il semble que la tolérance pour la diversité devient impossible, et là, c'est un problème que j'ai déjà signalé, à travers une citation de Hengelhardt, qui dit en gros, "jusqu'où doit-on tolérer pour des raisons morales, chez autrui, ce que l'on réprouve soi-même, pour des raisons morales ?" Et des exemples clairs illustrent ces situations, quand un médecin reçoit un témoin de Jéhovah, qui aurait besoin d'une transfusion, aux yeux de ce médecin, et son devoir de médecin c'est de lui faire une transfusion sanguine, et que le témoin de Jéhovah refuse la transfusion....., bon ! Si le témoin de Jéhovah est un adulte, bien en possession de ses moyens et en état de s'exprimer, d'accord, mais s'il refuse la transfusion pour son enfant ? Qu'est-ce que le médecin doit faire ? Appliquer la règle de l'éthique médicale ou appliquer la règle de la famille qui se déclare hostile ? Il y a eu des décisions dans les deux sens, mais c'est une controverse franche ! Paul Ricœur dit lui que, en ce qui concerne l'excision des femmes, il a beau être tolérant, il ne peut pas l'accepter. On doit tolérer beaucoup de positions morales différentes de la sienne, mais pour un cas comme ça, Ricœur dit "non !, je veux qu'on l'empêche, je veux qu'on l'interdise."

Je posais en commençant, la question, "Est-ce que dans ces débats, on est sorti de l'ambiance de la philosophie des Lumières ?" Je vous ai dans le document, donné deux citations, l'une du philosophe américain Rorty et l'autre de cet autre philosophe américain, Putnam, deux citations qui tendent toutes les deux à dire que, ceux mêmes qui prétendent être sortis des Lumières, continuent de croire au bénéfice de la connaissance sur la santé humaine et le bien-être humain, donc ils ont conservé quelque chose de la position des Lumières. Les plus déconstructeurs, ont quand même recours aux services de la biologie et de la médecine, et, d'autre part, le principe d'autonomie ou de respect de la personne, est une des constantes de la réflexion bioéthique, et ce principe d'autonomie ou du respect de la personne comme agent moral, agent moral présumé ou agent moral véritable..., ça demeure quelque chose de central, même si d'un côté on invoque la solidarité des gens entre eux, et d'un autre côté, la vulnérabilité de l'individu, mais la suprématie du principe d'autonomie c'est quand même aussi une revendication des Lumières.

Cette période, d'après un commentateur américain, tout récent, que je cite ici, Moreno, dans le dernier numéro du "Hastings center report", c'est ce qu'il appelle "Le grand compromis bioéthique". Vous lirez vous-mêmes ma petite citation de Moreno. "Le grand compromis bioéthique", c'est l'époque où on discute de bioéthique dans la plus grande liberté, dans le plus grand désordre aussi d'une certaine façon, en acceptant, en "tolérant", des positions morales différentes des siennes, en prenant conscience avec intérêt qu'il y a plusieurs positions morales différentes, et en s'intéressant à l'approfondissement des arguments, à diverses façons de justifier la même décision morale, etc. Ce compromis d'après Moreno, s'est repçu, il y a quelques années.

Mon dernier point, consiste à essayer de comprendre ce que veut dire Moreno, qu'il y aurait "un échec du grand compromis", et donc, du mouvement bioéthique qui le mènerait peut-être à sa fin, et qui met en évidence sa perversité profonde, qui est la perversité de la démocratie, et, en face de cela, les indices qu'une éthique de l'espèce est en train de se chercher et même de se formuler. Deux mots dans chaque sens. Je vous ai aussi signalé le livre de Monsieur Kolak. Monsieur Kolak vient de faire paraître un livre intitulé, "Les fondements métaphysiques de l'éthique globale", et il prétend tout seul, pouvoir énoncer les fondements d'une éthique de l'espèce humaine, il explique... Oh ! en fait c'est une reprise de Schopenhauer, plus ou moins... Il me semble qu'au contraire, ce à quoi on

assiste aujourd'hui, c'est à une élaboration qui dépasse l'individu et qui devient une élaboration lente et collective, d'une éthique globale, qui tend vers l'unité, mais dont il n'est peut-être pas souhaitable, qu'elle arrive à l'unité.

Alors, ce que signale Moreno, c'est que l'unité de la bioéthique peut être "forcée" par..., lorsque la bioéthique est captée par le pouvoir politique, et il nous dit, que jusqu'à la fin du 20^e siècle, la bioéthique est restée un champ de débats libres, parfois orageux, souvent constructifs, que on l'a beaucoup critiqué mais qu'on l'a beaucoup pratiqué, qu'on a dit "l'éthique court après la science", à chaque fois que la science fait un pas en avant, on commence par dire "oh la la ! c'est pas bien ! il faut l'arrêter", et puis ensuite on dit "ah finalement ce n'est pas si mal, on l'accepte". En réalité je crois que cela peut s'interpréter d'une tout autre façon, l'évolution de la science et de la technologie, a proposé des situations complètement neuves, qui n'étaient pas familières aux traditions morales que l'on avait, que l'on possédait déjà, et qui ont contraint la réflexion morale à se renouveler, à se remettre en question elle-même. Si vous voulez, les principes moraux ont été à l'épreuve des faits, et on a eu une espèce de démonstration de la non-faisabilité d'un certain nombre d'éthiques, ou de la faisabilité et du caractère satisfaisant, d'autres manières de faire l'éthique. Par contre, d'après Moreno, la première petite catastrophe, mais qui a été colmatée, s'est produite aux États-Unis, sous la présidence de Monsieur Reagan, lorsque Monsieur Reagan a refusé de mettre en place, un comité d'éthique au National Institute of Health, c'est-à-dire à l'INSERM des États-Unis, l'institut de la recherche médicale, ce comité était destiné à évaluer les protocoles de recherche dans le domaine de la procréation humaine, et à dire quel protocole devait être financé et quels protocoles ne méritaient pas d'être financés. Et ce comité n'ayant pas existé, le centre de recherche américain n'a pas pu financer de protocole de recherche dans le domaine de la procréation humaine, et la recherche a filé dans le domaine privé, où elle n'est pas contrôlée.

Mais cet "incident", cet "accident" est passé inaperçu, jusqu'à ce que Monsieur Bush soit à l'origine d'un autre incident ou accident de parcours pour la bioéthique, Monsieur Bush qui n'était pas content du comité national d'éthique américain, s'est fait son comité. Il s'est donné ce qu'il appelle le "presidence council of bioethics", "le comité du président pour la bioéthique", et ce jour-là, dit Monsieur Moreno, "la bioéthique a perdu son innocence, parce qu'elle s'est laissé instrumentaliser par un président qui a une doctrine, éthique, particulière, qui n'est probablement pas

majoritaire sur le territoire américain même, qui n'est en tous cas pas majoritaire dans le monde, pas partagé par tout le monde, et le pouvoir politique a, de cette façon, tendu à imposer un ordre moral, unique, qui n'a pas été préalablement soumis à discussion dans un cadre démocratique."

Vous avez récemment eu conscience de l'intervention personnelle de Monsieur Bush pour que l'on rebranche Madame Chiavo, pour la maintenir en vie..., donc c'est une éthique imposée d'en haut, et qui tâche à influencer non seulement ce qui se fait sur le territoire américain, dans le domaine public, car le domaine privé reste entièrement libre de faire ce qu'il veut, mais, Monsieur Bush a essayé de faire pression sur les Nations Unies pour que l'Organisation des Nations Unies décrète que le clonage humain, qu'il soit à visée reproductive ou à visée thérapeutique soit "banni"... Il a échoué ! Les Nations Unies n'ont pas pris position sur le clonage humain, mais c'est peut-être une intervention forte pour imposer une morale sans qu'il y ait eu, enfin en "by-passant" le débat démocratique. Si on y réfléchit, le fait n'est pas complètement isolé. On sait qu'au Conseil de l'Europe, il y a un fort lobbying de l'église catholique par exemple, on sait que, un certain nombre de militants anti-avortement, ont commis des actes répréhensibles, ils sont minoritaires mais leurs principes éthiques sont maintenus par eux comme absolus et ils essaient de les imposer par la force, ne pouvant pas les imposer dans le cadre d'un débat. J'ai moi-même constaté un certain manque de démocratie dans la prise de décisions, au niveau des organisations internationales, à l'OMS, par exemple, les experts internationaux sont choisis par des fonctionnaires de l'OMS et lorsque ces personnes ne se conduisent pas comme l'OMS pense qu'elles devraient se conduire..., simplement la prochaine fois on en prend un autre ! On en change, il y a là un arbitraire d'une organisation qui n'a pas toujours des jugements très éclairés non plus. Les organisations non gouvernementales ont aussi quelquefois agi de façon sauvage, dans le domaine de l'éthique, en culpabilisant les populations, ou en proclamant un "droit d'ingérence", alors que, le principe du respect des personnes, est un principe de non-ingérence. L'OMS, dont je disais du mal à l'instant, l'OMS a compris ça, puisque actuellement, à l'OMS, on dit qu'on ne doit d'intervenir dans le domaine de la santé, auprès d'un pays émergent, qu'à la demande de ce pays, et non pas en le contraignant à accepter des mesures de santé qu'il n'a pas demandées.

La manière dont Monsieur Kourilsky, directeur de l'Institut Pasteur, a montré que l'éthique du Nord a souvent été, dans le domaine de la mise sur le marché, et la production des médicaments, a souvent été un moyen d'opprimer les pays du Sud, c'est aussi une... enfin une des faiblesses de l'éthique que d'avoir été instrumentalisé au service d'intérêts commerciaux. Mais, en même temps, il existe quelques indices qu'aujourd'hui, une éthique de l'espèce, une éthique globale de l'espèce se cherche. J'ai quant à moi, toujours eu beaucoup d'admiration pour ces professions médicales, celles de réanimateurs par exemple, qui ont été capables, collectivement et démocratiquement, de se prendre en main, et de s'interroger sur leurs pratiques pour les améliorer, à la fois du point de vue technique et du point de vue moral. Pour se donner des bonnes pratiques et pour réviser périodiquement ces bonnes pratiques et les remettant en question, cela dans la plus grande transparence. Ça c'est directement dans la tradition des Lumières, et il me semble que, aujourd'hui on peut dire, à de petits signes, qu'à travers les comités internationaux, l'espèce humaine est en train de se prendre en main de cette façon-là, l'espèce humaine ou la "famille" humaine comme dit une déclaration internationale, et ce qui est nouveau par rapport à l'époque des Lumières, c'est seulement le "caractère collectif" de cette rationalité que j'ai signalée tout à l'heure, et d'autre part, le fait l'on ne cherche plus à définir ce que l'homme "est", à définir une nature de l'homme ou une essence de l'homme, mais on s'interroge sur ce que l'homme "peut" être, sur les possibilités que lui ouvre la science ou la technique, et, sur ce que l'on "veut" en faire, ce qui est précisément une préoccupation morale, et prospective, sur l'avenir de l'homme. Témoins de cette convergence, je citerai d'une part, le rapprochement qu'il y a un rapprochement conscient et avec un processus de concertation, entre l'éthique des médecins pour la recherche, qui s'exprime dans la déclaration d'Helsinki, et l'éthique des consommateurs de soins ou de recherche, exprimé à travers l'OMS et le CI OMS, et le processus d'harmonisation a abouti à une sorte d'éthique "négociée" entre les deux parties, au niveau international, mais surtout, je veux mentionner en terminant, ce qui s'est fait à l'UNESCO, où nous avons actuellement, qui date du 9 février 2005, un avant-projet de "Déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique", vous pouvez vous procurer cet avant-projet sur Internet,. J'en parlais ces jours-ci avec Gilbert Hottois, qui a contribué à l'élaboration du texte, et je lui disais, "ce texte ne nous parle que de dignité humaine toutes les deux lignes", et je lui disais "mais qu'est-ce qu'ils entendent par dignité humaine ?" Alors, il y a DOUZE principes

!, dans ce texte. Premier principe, dignité humaine et droits de l'homme, dignité humaine, pas expliqué. Je dis à Hottois "dignité humaine, c'est flou", il me dit "mais tant mieux ! Mais c'est mieux, c'est bien comme ça, c'est la seule façon de se mettre d'accord. (rire) "Restons un peu dans le flou, ça ne fait pas de mal", me dit-il, cette déclaration, "ne fait pas de mal !", justement parce qu'elle est tolérante de plusieurs interprétations, vous me direz c'est dangereux, bon... Douze principes plus..., alors douze principes "dignité humaine et droits de l'homme", "égalité, justice, équité", "bénéfice, risque", "respect de la diversité culturelle et du pluralisme", "non-discrimination", "responsabilité individuelle et autonomie", "consentement éclairé", "vie privée, confidentialité", etc., enfin... Un monde, tout un monde ! À ces principes qui concernent "le fond" de l'éthique, s'ajoutent des conditions de mises en œuvre, "comment prendre les décisions en éthique, l'honnêteté qu'il faut avoir, la transparence qu'il faut avoir, le réexamen périodique des décisions prises, le fonctionnement des comités d'éthique, la promotion du débat public", tout ça, c'est encore très confus mais il y a dans les textes comme ça, et d'une façon mieux élaborée dans le texte de l'UNESCO concernant le génome humain, la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, ça aussi vous pouvez l'avoir sur Internet, il y a l'ébauche de quelque chose comme une éthique qui pourrait être consensuelle, une éthique qui est une réponse au progrès de la science et des technologies, qui définit la manière dont l'espèce humaine entend se servir des progrès de la science et des technologies. Alors ce n'est qu'une ébauche, peut-être ça n'aboutira pas, ou peut-être ça restera du blabla, en tout cas, je ne pense pas qu'à ce moment on puisse décider ni que le compromis bioéthique est mort, ni que l'éthique universelle est un succès.

Je vous remercie.

Applaudissements.